

- PROCÈS-VERBAL -

CONSEIL MUNICIPAL

DU 12 DÉCEMBRE 2023

La séance est ouverte à 18 heures 32 sous la présidence de M. MOROGE, Maire de Pierre-Bénite.

MEMBRES PRÉSENTS À LA SÉANCE :

Jérôme MOROGE, Marlène BONTEMPS, Ahlame TABBOUBI, Wilfrid COUPE, Marysa DOMINGUEZ, Levana MBOUNI, Sandrine COMTE, Dominique LARGE, Jean-Luc PAYS, Sandrine BELMONT, Josiane MARTIN, Nora BELATTAR, Thierry DUCHAMP, Eliane CHAPON, Jacques ROS, Marjorie MERCIER, Maryse MICHAUD, Yann-Yves DU REPAIRE, Marion LECLERE, Oihiba DRIDI, Michèle CALVANO, Bernard JAVAZZO, Pierre-Marie MAUXION.

ABSENTS EXCUSÉS AVEC PROCURATION :

Marcel GOLBERY donne pouvoir à Sandrine COMTE, Marine BOISSIER donne pouvoir à Levana MBOUNI, Patrice LANGIN donne pouvoir à Eliane CHAPON, Anne DEMOND donne pouvoir à Ahlame TABBOUBI, Max SEBASTIEN à Marion LECLERE, Alain DONJON donne pouvoir à Marysa DOMINGUEZ, Alexis MONTOLIU donne pouvoir à Marlène BONTEMPS, Maud MILLIER-DUMOULIN donne pouvoir à Bernard JAVAZZO.

ABSENTS :

Anissa HIDRI, Claude MOUCHIKHINE.

M. LE MAIRE.- Bonsoir à tous.

M. le Maire procède à l'appel nominal.

Le quorum est atteint.

DÉSIGNATION DU SECRÉTAIRE DE SÉANCE

Pierre-Marie MAUXION est désigné secrétaire de séance.

ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 8 NOVEMBRE 2023

M. LE MAIRE.- Y a-t-il des remarques ? *(Non.)*

Je mets aux voix.

Le procès-verbal du 8 novembre 2023 est adopté à l'unanimité des membres présents.

ADMINISTRATION GÉNÉRALE

1 - Compte rendu au Conseil Municipal des actes de gestion accomplis par le Maire, en vertu de la délibération du 9 juin 2020

Présentation des actes de gestion par M. le Maire.

M. LE MAIRE.- Y a-t-il des questions ? *(Non.)*

2 - Signature d'un avenant à la convention partenariale avec la Métropole de Lyon concernant le guichet numérique métropolitain Toodego 2024-2025.

Rapporteur : M. MBOUNI.

Présentation du rapport par M. MBOUNI.

M. LE MAIRE.- Merci, Levana.

Y a-t-il des questions par rapport à Toodego, un service que l'on connaît bien maintenant sur Pierre-Bénite, qui est efficace ? *(Non.)*

Je mets aux voix cet avenant.

La délibération est adoptée à l'unanimité des membres présents.

3 - Signature d'une convention tripartite d'objectifs et de moyens entre la Ville, la Caisse d'Allocations Familiales et le Centre Social Graine de Vie pour 2024

Rapporteuse : Mme DOMINGUEZ.

Présentation du rapport par Mme DOMINGUEZ.

M. LE MAIRE.- Merci, Marysa. Y a-t-il des questions ?

M. MAUXION.- C'est juste un aparté. On parle du centre social, est-ce qu'on a des nouvelles des travaux par rapport au bâtiment qui avait été acheté pour le centre social ? Comme on en parle c'est l'occasion de revenir sur le sujet.

Et la somme de la subvention est de 190 000 €, est-ce que c'était déjà cette somme-là l'année précédente ? Je sais que c'était un peu plus il y a quelques années.

Il faut demander plus si on peut.

M. LE MAIRE.- Évidemment, toujours plus. D'en même temps on est passé à toujours plus.

M. MAUXION.- Cela dépend des périodes.

C'était par rapport à la subvention du centre social qui était un peu plus haute et l'histoire des travaux qui est intéressante.

M. LE MAIRE.- Très bonne question. Effectivement, c'est important de le rappeler. Nous avons il y a quelques mois, en début de mandat, préempté un bâtiment pour permettre au centre social de s'agrandir et non seulement de

s'agrandir mais aussi peut-être de diversifier sa présence sur le territoire. Il y a le centre social historique comme on le connaît depuis maintenant de très nombreuses années, présent sur un tènement de Lyon Métropole Habitat, puis on s'est dit tous ensemble avec les responsables du centre social qu'il serait intéressant en plus de ce centre névralgique d'avoir d'autres locaux peut-être positionnés non loin du quartier de Haute-Roche, davantage centraux. C'était intéressant à creuser.

Donc nous avons préempté, nous avons acheté des bâtiments. Nous menons des études de faisabilité par rapport à tout cela, des études en lien aussi avec les demandes du centre social sachant que ce sont des bâtiments assez contraints par la position géographique en lien avec le Plan de Prévention des Risques Technologiques.

Tout cela est en cours et j'espère que nous pourrons débiter les travaux rapidement en 2024 pour avoir au moins une première phase opérationnelle qui permettra d'accueillir notamment un certain nombre d'administratifs et d'activités du centre social partenaire de la politique que nous menons sur le territoire au niveau de la jeunesse, mais pas seulement. Nous maintenons donc le niveau de subvention.

Il n'est pas impossible que nous revenions très rapidement pour un complément au moins sur des projets, notamment d'adultes relais au niveau du centre social, extrêmement intéressants. Ce sont des postes subventionnés très largement par l'État pour lesquels il faut également que la commune apporte son soutien. Donc il n'est pas interdit que nous revenions rapidement au sujet du centre social pour cofinancer un poste, poste qui nous permettrait aussi d'avoir une politique transverse avec des intervenants aussi bien du centre social que de la commune mais également de la sauvegarde pour assurer une présence, une permanence et des activités sur la première partie de soirée. Tout cela doit se construire tous ensemble.

Nous reviendrons très rapidement pour en parler ensemble.

Je mets aux voix cette convention tripartite.

La délibération est adoptée à l'unanimité des membres présents.

Merci à vous et merci pour eux.

4 - Approbation du Contrat Local de Santé (CLS) 2023-2028

Rapporteure : Mme LECLERE.

Présentation du rapport par Mme LECLERE.

M. LE MAIRE.- Merci, Marion. Y a-t-il des questions, des demandes d'intervention ? (*Non.*)

C'était très clair. Je remercie Marion qui a réalisé un travail important sur ce sujet du CLS. Bien sûr, je n'oublie pas Marysa et Nora également sur le handicap puisqu'on n'est pas très éloigné de tout cela.

C'est un chantier prioritaire. Évidemment, nous aimerions avoir toutes les compétences en la matière. Vous savez que ce n'est pas le cas mais nous avons

tous conscience de la difficulté dans laquelle se trouve aujourd'hui la santé publique. Nous en pâtissons tous. Le but est d'essayer de réfléchir en bassin de vie pour être conscient des difficultés que nous rencontrons.

Nous avons cette chance aussi à Pierre-Bénite de pouvoir compter sur le centre de santé Benoît Frachon que nous soutenons, vous le savez ici, beaucoup et qui est extrêmement bien géré. Un certain nombre d'élus ici présents veillent à tout cela.

Je regrette toujours que la Métropole de Lyon ne s'empare pas de ce sujet et ne soit pas là en soutien pour notre centre de santé pourtant tellement important. Si on réfléchit même au service d'urgence de Lyon Sud à côté et quand on voit tout l'intérêt de notre centre de santé pour diminuer un peu la fréquentation de ce type de service que l'on sait saturé, de savoir que la Métropole de Lyon qui est compétente aussi en la matière se désintéresse du sujet me laisse perplexe.

On a évoqué la santé mentale. Il y a un sujet immense sur la santé mentale. On a tous conscience que la situation se dégrade énormément et on est un certain nombre d'acteurs à pointer du doigt régulièrement le fait qu'il y a toujours un peu plus de personnes qui auraient besoin de traitements en termes de psychiatrie mais en face il y a toujours moins de moyens sur la psychiatrie. C'est dramatique.

Il arrive un moment où le sujet de la santé, en tout cas au niveau national, doit être un sujet majeur et sans doute peut-être encore un peu plus important que d'autres qui sont parfois traités en priorité.

En tout cas, nous sommes fiers de participer à ce travail collectif du Contrat Local de Santé avec un dernier mot sur un établissement qui n'est pas très loin d'ici et qui joue un rôle important en la matière, c'est Henry Gabrielle. Nous avons déjà évoqué à plusieurs reprises ici l'avenir d'Henry Gabrielle. Je pense qu'il faudra peut-être et sans doute même que nous l'évoquions à nouveau. C'est un équipement structurant de notre territoire, auquel nous sommes extrêmement attachés comme le sont un grand nombre de nos habitants de notre bassin de vie.

Je mets aux voix le Contrat Local de Santé.

La délibération est adoptée à l'unanimité des membres présents.

5 - Adoption des tarifs du Pôle Funéraire Public à compter du 1er janvier 2024

Rapporteur : M. DUCHAMP.

Présentation du rapport par M. DUCHAMP.

M. LE MAIRE.- Merci, Thierry. Y a-t-il des questions ? Si ce n'est le cas je mets aux voix.

La délibération est adoptée à l'unanimité des membres présents.

6 - Admissions en non-valeurs 2023

Rapporteur : M. MBOUNI.

Présentation du rapport par M. MBOUNI.

M. LE MAIRE.- Merci, Levana. Y a-t-il des questions ?

Cela concerne sept familles.

Je mets aux voix cette délibération récurrente.

La délibération est adoptée à l'unanimité des membres présents.

7 - Décisions modificatives n°2 de 2023 pour le budget principal de la Ville de Pierre-Bénite et le budget annexe culture de la Ville de Pierre-Bénite

Rapporteuse : Mme BONTEMPS.

Présentation du rapport par Mme BONTEMPS.

M. LE MAIRE.- Merci. Y a-t-il des questions ? (*Non.*)

C'est une décision modificative qu'il convient de prendre assez classiquement par rapport à des dépenses qui n'étaient pas prévues, je pense notamment à l'État qui a récupéré ce qu'il nous avait donné pour compenser la hausse des coûts de l'énergie (105 000 €) puisque la hausse ne correspondait pas exactement à ce qui avait été prévu. Pourquoi pas.

Je tiens à saluer l'ensemble des services qui ont réalisé de très gros efforts et qui ont permis de faire en sorte que la hausse des coûts de l'énergie soit compensée par la baisse de nos consommations. C'est très bien.

Et puis il y a évidemment cette prime exceptionnelle pour nos agents de 100 € qui est arrivée il y a quelques semaines juste avant les fêtes, qui nous semblait importante, qui vient évidemment s'ajouter à la hausse du point d'indice, donc à la hausse des revenus de nos agents pour contrer autant que faire se peut les effets de l'inflation.

Je mets aux voix.

La délibération est adoptée à la majorité des membres présents, 3 abstentions (Mme MILLIER-DUMOULIN, M. JAVAZZO, M. MAUXION)

8 - Acomptes de subventions aux associations 2024

Rapporteur : M. DUCHAMP.

Présentation du rapport par M. DUCHAMP.

M. LE MAIRE.- Merci, Thierry, pour cette délibération qui revient chaque année pour permettre à nos associations de continuer à vivre avant le vote de la subvention municipale sur les mêmes montants que les années précédentes puisque c'est un pourcentage de la subvention touchée l'année précédente.

Je mets aux voix.

La délibération est adoptée à l'unanimité des membres présents.

9 - Autorisation d'engager en investissement entre le 1^{er} janvier 2024 et le vote du budget primitif 2024

Rapporteuse : Mme BONTEMPS.

Présentation du rapport par Mme BONTEMPS.

M. LE MAIRE.- Même logique que la délibération précédente qui, cette fois, permet à la commune d'investir avant le vote du budget.

Y a-t-il des questions ? *(Non.)*

La délibération est adoptée à la majorité des membres présents, 2 abstentions (Mme MILLIER-DUMOULIN, M. JAVAZZO)

10 - Clôture des opérations d'équipement

Rapporteuse : Mme BONTEMPS.

Présentation du rapport par Mme BONTEMPS.

M. LE MAIRE.- Y a-t-il des questions ? *(Non.)*

La délibération est adoptée à la majorité des membres présents, 3 abstentions (Mme MILLIER-DUMOULIN, M. JAVAZZO, M. MAUXION)

11 - Adoption du règlement budgétaire et financier de la Commune de Oullins-Pierre-Bénite

Rapporteuse : Mme BONTEMPS.

Présentation du rapport par Mme BONTEMPS.

M. LE MAIRE.- Merci, Marlène. Y a-t-il des questions ? *(Non.)*

Je mets aux voix.

La délibération est adoptée à la majorité des membres présents, 2 votes contre (Mme MILLIER-DUMOULIN, M. JAVAZZO), 1 abstention (M. MAUXION)

12 - Durées d'amortissement de la Commune Nouvelle Oullins-Pierre-Bénite

Rapporteuse : Mme BONTEMPS.

Présentation du rapport par Mme BONTEMPS.

M. LE MAIRE.- Y a-t-il des questions ? Peut-être, une différence de durée d'amortissement entre le document d'urbanisme et les frais d'étude ? Tout cela est très technique mais rendu obligatoire.

Je mets aux voix.

La délibération est adoptée à la majorité des membres présents, 2 votes contre (Mme MILLIER-DUMOULIN, M. JAVAZZO), 1 abstention (M. MAUXION)

13 - Attribution de chèques cadeau pour Noël aux agents de la Ville de Pierre-Bénite

Rapporteuse : Mme BELMONT.

Présentation du rapport par Mme BELMONT.

M. LE MAIRE.- Merci, Sandrine. Y a-t-il des questions ? *(Non.)*

C'est un geste pour les fêtes, un geste par rapport à la période, évidemment, mais aussi un geste qui rappelle à quel point nous sommes attachés et reconnaissants de toute l'implication de tous nos agents, du travail consciencieux qu'ils réalisent au quotidien et notamment durant cette année qui n'a pas été de tout repos et linéaire puisque forcément il y a eu le travail du quotidien qui a été fait et bien fait comme toujours mais il y a aussi eu un surplus d'activité pour un grand nombre de nos agents du fait de la réorganisation nécessaire de nos services en vue de la commune nouvelle qui verra le jour au 1^{er} janvier.

Une fois de plus, on ne le fait sans doute pas suffisamment au moment du conseil municipal, je tiens à rappeler toute notre gratitude pour les agents qui nous permettent de mettre en musique les orientations que nous votons ici et que nous sommes ravis de voir appliquées au quotidien.

Je mets aux voix cette attribution de chèques cadeau.

La délibération est adoptée à l'unanimité des membres présents.

14 - Modification de la valeur faciale des tickets restaurant

Rapporteuse : Mme MERCIER.

Présentation du rapport par Mme MERCIER.

M. LE MAIRE.- C'est clair, net, il n'y a pas de fioriture. Droit au but comme diraient certains.

Y a-t-il des questions ?

Évidemment, ce sujet est passé en CST (Comité Social Territorial), voté à l'unanimité des membres et notamment voté par les partenaires sociaux pour cette revalorisation pour nos agents.

La délibération est adoptée à l'unanimité des membres présents.

15 - Avis sur les dérogations exceptionnelles accordées par le Maire relatives à l'interdiction du travail dominical pour l'année 2024

Rapporteuse : Mme COMTE.

Présentation du rapport par Mme COMTE.

M. LE MAIRE.- Merci, Sandrine. Y a-t-il des questions ? (*Non.*)

La délibération est adoptée à l'unanimité des membres présents.

POLICE MUNICIPALE

16 - Réglementation du stationnement payant sur la ville de Pierre-Bénite

Rapporteur : M. MOROGE.

Présentation du rapport par M. MOROGE.

Voilà pour la présentation de la règle qui pourrait être mise en place relativement rapidement même si je souhaiterais que nous prenions un peu de temps non pas pour voter la délibération qui nous permettrait de mettre en place cette réglementation mais aujourd'hui, alors que nous avons un recul de

quelques semaines, un mois par rapport à l'arrivée du métro, nous pouvons constater que nous ne faisons pas face à un afflux extrêmement important et supplémentaire de véhicules dans le quartier ; sauf que nous n'avons pas encore eu la fermeture du parking-relais d'Oullins avec 300 ou 400 véhicules garés chaque jour. Et la fermeture de ce parking arrivera au 31 décembre.

Donc laissons nous encore le temps non pas pour voter mais pour mettre en œuvre ce principe pour voir si vraiment les conditions de stationnement pour nos habitants pierre-bénitains se dégradent, auquel cas si elles venaient à se dégrader fortement du fait peut-être mais pas seulement de la fermeture de ce P+R à Oullins nous serions en mesure d'appliquer cette réglementation qui serait alors la même et raccord avec celle des rues adjacentes à l'hôpital, au métro aussi bien sur Saint-Genis-Laval que sur la commune d'Oullins.

Y a-t-il des questions ?

M. MAUXION.- C'est une question pratico-pratique. C'est un abonnement par foyer parce que s'il y a les parents et un enfant qui a une voiture ?

Et quel est le coût de cela ? Parce que nous n'avons jamais eu ce système.

C'est parce qu'on se lie avec la commune d'Oullins qui a déjà un système de paiement, que cela va être plus facile ou est-ce que cela a un coût ?

Y aura-t-il une application pour payer ? Quels sont les côtés pratico-pratiques sur le stationnement ?

Et c'est la police municipale qui sera en lien mais comme ce sera Oullins-Pierre-Bénite ce sera plus facile puisqu'ils ont déjà le système.

Je vous fais un pont là.

M. LE MAIRE.- Vous voulez revoir votre vote de la dernière fois ?

M. MAUXION.- Non, on ne va pas abuser.

Ce sont des questions pratico-pratiques.

M. LE MAIRE.- Ce serait un abonnement gratuit par famille. Ce serait effectivement le même mode de fonctionnement qu'à Oullins par rapport à une application disponible, des parcmètres et autres. Et c'est évidemment la police municipale qui gère ce type de service, plus exactement des ASVP ; ASVP que nous n'avons pas aujourd'hui. Sur Oullins nous n'avons que des policiers.

Donc, forcément, il y aurait pour surveiller ce type de zone l'embauche, à voir avec la mutualisation des moyens avec la commune d'Oullins, en tout cas la présence d'ASVP.

Ce service ne coûte pas - il coûte à l'origine en investissement, il faut investir sur les parcmètres et rentabiliser - simplement parce que les recettes de stationnement vont directement à la commune, ce qui n'est pas le cas si je prends l'exemple du stationnement plus ou moins réglementé en zone bleue à Pierre-Bénite où il n'y a pas de stationnement payant, donc pas de fonds qui rentrent dans les caisses de la Ville de Pierre-Bénite. Il n'y a que des procès-verbaux qui sont dressés et les revenus des procès-verbaux ne vont pas à la commune.

Donc une zone bleue rapporte zéro à une commune. En revanche, cela coûte à une commune parce que si on veut qu'elle soit respectée il faut mettre du personnel que la commune paye.

Au contraire, une zone de stationnement payant est faite pour ne pas engendrer de coût pour la collectivité.

Forcément, nous sommes novices en la matière sur Pierre-Bénite. Nous n'avons pas sur ce type de rue de chiffres suffisamment fiables. Je ne peux vous dire aujourd'hui que le fait qu'au final c'est forcément rentable pour une commune. Je ne peux vous donner des chiffres très précis si ce n'est celui du coût d'un parcimètre qui est de 7000 € d'investissement.

On peut faire un calcul par rapport au stationnement qui viendrait à financer cet investissement. Je pense qu'il est assez vite fait étant donné l'équipement que nous avons.

Je pense qu'il faut se laisser un peu de temps. Il est important de pouvoir se mettre rapidement en ordre de marche par rapport à ce sujet-là mais prenons peut-être le temps de voir l'implication, notamment la fermeture du parking-relais d'Oullins.

Je le redis puisque l'on m'a souvent interrogé et qu'on m'interroge encore souvent, ne sont concernées que les rues situées à 15 minutes à pied de la station de métro. Les autres rues de la commune ne seront pas concernées. Pas demain ni après-demain. En tout cas, tant que nous serons là il n'y a absolument aucune raison objective de passer le stationnement à Pierre-Bénite en stationnement payant. La pression n'est pas telle que nous devrions avoir recours à ce type de stationnement payant. Pas du tout. Nous continuerons avec la zone bleue.

Nous continuerons à batailler avec la Métropole pour leur dire qu'il faut continuer à avoir du stationnement pour les voitures. On ne finira pas tous dans les dix ans sur un vélo, une trottinette ou dans les transports en commun. C'est vrai que c'est un combat de tous les jours. C'est difficile de faire rentrer ce message dans les esprits des responsables de la Métropole de Lyon mais nous sommes toujours raccord sur ce principe de stationnement gratuit partout ailleurs sur la commune de Pierre-Bénite.

Je mets aux voix.

La délibération est adoptée à la majorité des membres présents, 3 abstentions (Mme MILLIER-DUMOULIN, M. JAVAZZO, M. MAUXION)
PÔLE DÉVELOPPEMENT ET AMÉNAGEMENT URBAIN

17 - Modification de l'emplacement réservé n°1 afin de réaliser un équipement public dans le cadre de la modification n°4 du PLU-H

Rapporteur : M. MOROGE.

Présentation du rapport par M. MOROGE.

Y a-t-il des questions sur cette proposition de modification du PLU-H ? (*Non.*)

Je mets aux voix.

La délibération est adoptée à l'unanimité des membres présents.

18 - Création d'un emplacement réservé piéton dans le cadre de la modification n°4 du PLU-H

Rapporteur : Mme BONTEMPS.

Présentation du rapport par Mme BONTEMPS.

M. LE MAIRE.- Merci. Y a-t-il des questions ? *(Non.)*

C'est un des endroits en mutation, nous le savons, depuis un certain nombre d'années sur notre commune. Je rappelle les grands principes qui sont les nôtres depuis maintenant bientôt dix ans, qui sont de se dire que nous essayons de garder l'aspect pavillonnaire sur la partie ouest de notre commune, de la même façon sur la partie est. Nous préservons cela d'autant plus que nous avons un PPRT qui ne nous laisse pas tellement de choix.

Nous essayons de dédensifier notre quartier Politique de la Ville comme nous l'avons fait notamment sur la parcelle des Arcades.

Et nous avons cet axe de développement qui forcément est appelé à muter depuis un certain nombre d'années et qui continuera encore tout le long du boulevard de l'Europe. Aujourd'hui, ce n'est pas extrêmement satisfaisant d'avoir une succession d'habitations, de commerces de moyenne surface, de commerces automobiles, puis on revient sur de l'habitation, des stations-service et autres. Il convient d'essayer de structurer au mieux tout cela.

Un grand projet avait été présenté à la Maison du Peuple il y a 13, 14 ans par l'équipe précédente. Nous sommes revenus sur ce projet qui comportait des centaines et des centaines d'habitations nouvelles tout au long du boulevard. Tout cela est totalement assumé.

Aujourd'hui, on se dit qu'avec cette modification du PLU-H une bonne fois pour toutes et pour que tous ne soient pas vus à l'échelle de chaque parcelle là aussi il nous faudra une organisation globale, une fameuse OAP qui nous permette d'avoir de l'habitation. Bien sûr que les gens ont besoin de se loger mais avec de l'habitation dans un cadre apaisé à des hauteurs raisonnables, qui peut-être sur un front de rue du boulevard de l'Europe pourraient rester sur les hauteurs qu'on connaît actuellement mais qui rapidement derrière iraient sur du logement intermédiaire. On serait entre la maison et l'immeuble, avec une large part dédiée aux espaces verts et un retrait important sur la rue, c'est-à-dire pas forcément avec des immeubles qui donnent tout de suite sur le trottoir mais qu'il y ait toujours un retrait assuré pour le confort et la qualité des logements.

Les cheminements piétons vont avec, forcément. Le fait d'arrêter cette possibilité d'avoir un cheminement piéton supplémentaire serait intéressant.

Dernier point et nous avons toujours été clairs là-dessus, nous ne voulons pas faire du boulevard de l'Europe un enchaînement de grandes ou moyennes surfaces. C'est le cas sur le sud du boulevard de l'Europe, on le sait. Mais cela ne peut pas être cet enchaînement sur l'ensemble du boulevard. Ce n'est pas le souhait.

On le voit, il y a déjà énormément de commerces sur le sud du boulevard qui génèrent un flux important notamment le week-end.

On voit bien qu'on pourrait difficilement aller au-delà et si le boulevard devenait un enchaînement de ce type de commerce ce serait extrêmement compliqué et depuis le début ce n'est pas notre orientation.

Je rappelle qu'il y a l'existant, je pense à une enseigne qui est arrivée récemment sur la commune, à partir du moment où il n'y a pas de travaux importants réalisés on a encore le droit de venir sur une surface commerciale existante malgré le PLU-H qui limite ce type d'implantation. À partir du moment où cela existe nous ne sommes pas en mesure de limiter ces nouvelles implantations.

Je mets aux voix la création d'un emplacement réservé piétons.

La délibération est adoptée à l'unanimité des membres présents.

19 - Cahier des charges d'un emplacement de rétrocession du fonds de commerce du local situé au 63, rue Vaillant Couturier à Pierre-Bénite

Rapporteuse : Mme COMTE.

Présentation du rapport par Mme COMTE.

M. LE MAIRE.- Merci, Sandrine. Y a-t-il des questions ? (*Non.*)

Il est bien précisé dans la délibération qu'on ne peut pas faire une crèche dans ce local. J'aime le rappeler parce qu'on me demande dix fois par jour si cela va bien être une crèche à la place du bar PMU. Donc je le redis officiellement, il n'y aura pas de crèche à la place du PMU.

Je mets aux voix.

La délibération est adoptée à l'unanimité des membres présents.

PÔLE FAMILLES & ÉDUCATION

20 - Mise à jour des règlements des accueils péri et extrascolaires 2023 - 2024

Rapporteur : M. MOROGE.

Présentation du rapport par M. MOROGE.

La délibération est adoptée à l'unanimité des membres présents.

21 - Convention de partenariat avec le collège Marcel Pagnol relative à un accompagnement éducatif périscolaire

Rapporteur : M. MOROGE.

Présentation du rapport par M. MOROGE.

M. LE MAIRE.- Y a-t-il des questions ? (*Non.*)

La délibération est adoptée à l'unanimité des membres présents.

22 - Convention de financement dans le cadre du fonds d'innovation pédagogique

Rapporteur : M. MOROGE.

Présentation du rapport par M. MOROGE.

Encore une fois, félicitations aux enseignants de ces deux écoles maternelles pour avoir présenté ces deux beaux projets que nous pouvons, si vous le souhaitez, en commission vous présenter davantage dans le détail.

Y a-t-il des questions ? *(Non.)*

La délibération est adoptée à l'unanimité des membres présents.

PÔLE CULTURE

23 - Signature d'une convention avec la Société FELLA ATTRACTIONS dans le cadre de l'installation d'un carrousel du 8 décembre 2023 au 1er janvier 2024

Rapporteur : M. PAYS.

Présentation du rapport par M. PAYS.

M. LE MAIRE.- Merci, Jean-Luc, pour ton implication sincère sur le dossier. Y a-t-il des questions ? *(Non.)*

Je mets aux voix.

La délibération est adoptée à l'unanimité des membres présents.

Vous l'avez vu, le carrousel a déjà bien fonctionné, notamment le soir du 8 décembre. Il sera là encore de nombreuses journées. N'hésitez pas le soir, le week-end, le mercredi à vous y rendre sachant que sur un certain nombre de dates nous avons les associations qui tiennent la buvette et qui nous font profiter d'une petite restauration.

ADMINISTRATION GÉNÉRALE

24 - Convention de partenariat avec la SASP LYONSO BASKET

Rapporteur : M. DUCHAMP.

Présentation du rapport par M. DUCHAMP.

M. LE MAIRE.- Merci, Thierry. Y a-t-il des questions ?

M. MAUXION.- Juste une remarque. Je découvre parce que nous n'avions pas eu la convention avant. Nous l'avons eue en arrivant en conseil municipal, donc j'ai eu la délibération proposée mais pas la convention.

Je trouve qu'on aide beaucoup certains clubs. Là, la société anonyme qu'on aide, à qui on propose une subvention de 10 000 €, s'appuie déjà sur la société à laquelle on loue la Canopée à tarifs réduits pendant trois années. Donc cela fait un certain nombre de subventions.

On devrait faire un point global sur les associations entre ce qui est donné en numéraire et ce qui est proposé en services de la part de la commune ou en locaux, etc. On n'a pas de vision globale sur ce qui est donné à chaque club, association ou société. Pour moi c'est un peu flou.

Je voterai contre mais ce n'est pas contre le club, c'est vraiment pour la globalité de la vision de la chose.

M. LE MAIRE.- Effectivement, vous avez raison de le rappeler, il y a une subvention versée aux associations, aux clubs mais ce n'est qu'une partie de l'aide allouée à ces associations puisque nous mettons à disposition gratuitement à Pierre-Bénite des locaux pour les clubs. Donc il faudrait valoriser.

Nous mettons à disposition gratuitement pour tous les clubs à l'exception de LYONSO qui est le seul club à qui nous faisons payer l'occupation de la salle. Là-dessus vous voyez qu'ils ne sont pas forcément mieux vus puisqu'aucun club ne paye un centime pour occuper nos locaux ni stade ni dojo ni gymnase.

De la même façon, les associations ont accès et sans limites à toutes nos installations et ce gratuitement, j'aime à le rappeler. C'est quelque chose auquel on tient. LYONSO, au contraire, paye une redevance pour l'occupation de la Canopée.

Aujourd'hui, on ne donne pas de subvention à LYONSO. Il n'y a pas 1 centime qui va en subvention à LYONSO. On a un système d'achat de places qu'on avait passé ici. On donne de l'argent contre des places. Ce n'est évidemment pas une subvention. Ce serait la première subvention à LYONSO.

Il faut mettre en rapport l'activité que propose LYONSO sur le territoire. C'est dans la convention : les actions sociales notamment, les écoles, auprès des jeunes. On les voit souvent sur Spot à Haute-Roche. C'est tout cela. Mais c'est aussi, ne l'oublions pas, un spectacle que nous n'avions pas jusqu'à présent sur la commune. C'est quasiment une fois par semaine un millier de personnes qui se trouvent le soir à la Canopée et qui passent un bon moment a priori puisqu'elles reviennent. Il faut aussi avoir cela en tête.

Nous sommes très fiers, très heureux d'avoir du sport professionnel sur la commune.

Pour être très transparent, LYONSO fait partie de Nationale 1, c'est-à-dire la troisième division nationale, avec des joueurs professionnels et la moyenne des subventions publiques pour ces clubs se situe à peu près à 35 %, autant dire que les budgets vont de 1 M à peut-être 2. La moyenne des subventions publiques est de 3 ou 400 000 € par an. Ici, pour l'instant, c'était zéro de la part de Pierre-Bénite, zéro de la part de Saint-Genis-Laval, zéro de la part d'Oullins et je crois 10 000 € de la part de Sainte-Foy-lès-Lyon. C'est entre 5 et 800 € de la part la Région Auvergne-Rhône-Alpes et on doit avoir la Métropole qui depuis quelque temps au titre des clubs professionnels doit apporter 20 ou 30 000 €.

Vous voyez qu'on est de très loin le club qui touche le moins de subventions publiques dans sa catégorie. Cela a été aussi l'histoire de LYONSO qui s'est monté ainsi en lien avec les clubs locaux et je pense notamment à l'USMPB Basket qui n'a jamais eu autant de licenciés sur ces 15 dernières années que depuis qu'il y a LYONSO.

On connaît le rôle de locomotive d'une équipe phare qui permet aux jeunes de rêver et de s'impliquer dans un club, en tout cas de prendre sa licence. On connaît aussi l'importance, on pourrait revenir sur la mutualisation des moyens

qui m'est chère, d'avoir un club qui réunit plusieurs clubs qui eux-mêmes gardent leur entité, leurs particularités mais qui permet d'avoir un encadrement qu'ils ne pourraient pas avoir tout seuls. On a un niveau d'encadrants au niveau de LYONSO que l'USMPB Basket seul ne pourrait pas imaginer avoir.

Tout cela est bénéfique pour tout le monde, pour le club de basket, pour nos habitants, pour nos jeunes à un coût très éloigné de ce qu'il se pratique pour les autres clubs à ce niveau-là de performance.

Dernier point, tout cela s'est monté, s'il n'y a pas de subvention publique, forcément grâce à de l'argent privé et donc des partenaires privés.

Il y a un écosystème tout autour de LYONSO unique au niveau de la Région. Vous le savez, j'ai eu quelques responsabilités régionales au niveau du sport, je n'ai jamais vu un club partenaire aussi fourni auprès d'un club qui ne ferait pas partie de la première division nationale. C'est juste unique au niveau régional en France et forcément dans la conjoncture actuelle on a quelques partenaires privés qui se désengagent car c'est extrêmement dur pour eux. Aujourd'hui, c'est aussi à nous, pouvoirs publics, avec des contreparties de venir soutenir cette belle organisation sportive qui a compris tout l'intérêt des politiques intercommunales.

Je mets aux voix cette délibération.

La délibération est adoptée à la majorité des membres présents, 3 abstentions (Mme MILLIER-DUMOULIN, M. JAVAZZO, M. MAUXION)

25 – Vœu de soutien à la proposition de loi visant à transformer la Métropole de Lyon, collectivité à statut particulier au sens de l'article 72 de la Constitution, en Établissement Public de Coopération Intercommunale à fiscalité propre à statut particulier

Rapporteur : M. MOROGE.

Présentation du vœu par M. MOROGE.

Y a-t-il des questions par rapport à cela ? Si ce n'est le cas je mets aux voix ce vœu.

Le vœu est adopté à la majorité des membres présents, 3 abstentions (Mme MILLIER-DUMOULIN, M. JAVAZZO, M. MAUXION)

Je vous remercie pour ce vœu qui était le dernier document mis aux voix ce soir pour ce dernier conseil municipal, en tout cas sous cette forme, pour notre commune de Pierre-Bénite.

Peut-être deux mots très rapides.

✚ L'un puisque c'est d'actualité, nous avons vu cette semaine un communiqué du ministre de l'Éducation Nationale concernant les tenues vestimentaires de nos écoliers mais aussi des collégiens et des lycéens. Cela avance. Vous le savez, Pierre-Bénite a déposé une proposition pour être ville expérimentale du port de l'uniforme dans nos écoles. Nous avons entrepris depuis des discussions avec la communauté éducative, les enseignants, les parents d'élèves. Nous en sommes au début. Nous avons les premières avancées

du ministère à ce sujet avec le grand principe qui est que nous prenions en charge à 50 % et l'État à 50 % le financement de ces tenues. Il reste encore beaucoup de choses à voir comme savoir si ce n'est que le haut qui serait concerné ou le haut et le bas. Tout cela nécessite de discuter à la fois avec les parents et les enseignants.

Je le rappelle, le dernier mot appartient aux conseils d'écoles. Nous, nous proposons de rentrer dans cette discussion. Nous proposons d'être ville expérimentale. Nous proposons de sortir un budget nouveau pour venir aider nos familles en matière de pouvoir d'achat puisqu'il s'agirait de pouvoir avoir une tenue gratuite pour les enfants pierre-bénitains qui iraient dans les écoles élémentaires de Pierre-Bénite mais le dernier mot revient aux conseils d'écoles, c'est-à-dire aux enseignants et représentants des parents d'élèves.

Nous allons lancer très rapidement, comme nous l'avons annoncé aux représentants des parents d'élèves, un questionnaire pour avoir l'avis de tous les parents qui souhaiteront y participer et même des parents des écoles maternelles puisque demain ils pourront être concernés par le sujet.

La suite serait pour une mise en place à la rentrée de septembre 2024. Donc il s'agit de se positionner très rapidement à ce sujet.

✚ Un dernier point concernant une conférence des maires qui a eu lieu aujourd'hui, organisée par la préfecture au sujet des perfluorés. Vous le savez, la plainte suit son cours au niveau de la commune ; plainte qui a été rassemblée avec la deuxième plainte que nous avons déposée avec des dizaines d'autres communes. Deux juges d'instruction ont été saisis de l'affaire, ce qui est plutôt encourageant puisque les affaires qui bénéficient de la présence de deux juges d'instruction sont des affaires particulièrement suivies.

Je crois savoir que les premières investigations ont été menées notamment chez les industriels et qu'un certain nombre d'entretiens ont été suivis.

Nous avons eu les premiers résultats d'analyses menées par l'État au niveau de l'eau et notamment de l'eau potable où il n'y a définitivement pas de sujet de perfluorés pour Pierre-Bénite. On sait que cela vient du champ de captage du nord-est de l'agglomération. Tout cela est très suivi. Il n'y a pas de perfluorés dans l'eau potable que boivent les Pierre-Bénitains.

On a la confirmation qu'il y en a dans les eaux souterraines.

Et puis il y a eu un certain nombre de relevés dans les sols pour lesquels on se rend compte que selon les emplacements, la profondeur on retrouve des perfluorés. Mais vous savez qu'il y a aussi des points tests notamment à l'autre bout de Lyon, à Lyon 8^e, où il n'y a pas d'usine chimique et où il y a aussi parfois des niveaux élevés de perfluorés dans le sol, ce qui nous permet de rappeler qu'il y en a, a priori, à peu près partout.

Cela ne veut pas dire qu'on va s'arrêter de chercher et surtout de chercher des solutions pour qu'il n'y en ait plus mais cela permet de rappeler cela.

Cela permet aussi de rappeler que des relevés vont être rendus publics très prochainement sur le site de la DREAL, si ce n'est déjà fait, que nous verrons bien entendu, sur un certain nombre de végétaux, dans des potagers, réalisés

avec des fruits et légumes qui ne contiennent pas de perfluorés, d'autres qui en contiennent.

Nous ne sommes pas très surpris concernant les carottes puisque nous avons arrêté de faire des carottes sur la ferme de Maguy car nous avons vu que les taux étaient élevés par rapport à d'autres végétaux où nous n'avons pas de traces de perfluorés. Tout cela n'est pas tellement encore expliqué puisque l'on n'en a pas trouvé dans les pommes de terre, dans les tomates.

Cela sera suivi de près avec une étape importante qui interviendra avant l'été normalement puisque, comme le dit l'État, aujourd'hui on sait qu'il y en a dans le sol de façon plus ou moins importante mais on ne sait pas dire ce que cela représente en termes de conséquence sur la santé si toutefois il y en a puisqu'à partir de quand courir sur un sol qui a des nanogrammes, des microgrammes de perfluorés à 5, 10, 15 cm peut-il s'avérer dangereux pour la santé des individus ? C'est quand même un peu compliqué et là-dessus il y a une vraie étude menée par l'ANSES.

Encore une fois, c'est autre chose que d'aller ingérer des perfluorés. Pour celui ou celle qui boit de l'eau qui contient des seuils hauts de perfluorés chaque jour depuis des années, ce n'est pas tout à fait la même chose que de jouer sur un terrain qui contiendrait des perfluorés dans son sol.

Ce sont encore des analyses très importantes qui sont menées au niveau de l'ANSES qui est un organisme d'État, dont nous aurons des réponses avant l'été.

Petit aparté, ils ont regardé au niveau du terrain de foot synthétique s'il y avait des perfluorés notamment dans les petites billes. Il n'y a aucune trace de perfluorés alors qu'il y en a dans la pelouse du Brotillon.

Nous reviendrons de façon beaucoup plus détaillée là-dessus notamment dans les publications sur Internet avec tous ces chiffres qui nous seront communiqués très rapidement par l'État.

Voilà pour ces quelques précisions qui me semblaient indispensables et nécessaires. Cela me permet de conclure ce conseil municipal et de souhaiter à toutes et tous de très belles fêtes de Noël. Merci à tous.

Le prochain conseil municipal est le 6 janvier 2024 en mairie d'Oullins.

La séance est levée à 20 heures 12.

Procès-verbal envoyé aux élus le 24/01/2024

Procès-verbal approuvé lors du Conseil municipal du 30/01/2024

Procès-verbal mis en ligne le 01/02/2024